

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DES CH'TIS DU 25 et 26 octobre 2025

- Art. 01** Le n° d'autorisation du tournoi est en cours.
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBD et de ce règlement particulier.
- Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 05** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- Art. 06** La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs de séries **N2 à P10**
La répartition des joueurs se fera par groupes de niveaux en fonction du CPPH au jeudi 16 Octobre 2025.
- Art. 07** **Les tableaux de simple et double mixte se joueront le samedi jusqu'aux finales, les tableaux de doubles se joueront le dimanche jusqu'aux finales**
Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum : simple et double ou mixte et double.
Tous les tableaux de simple se dérouleront en poules, puis en élimination directe.
Le tableau de Double et Mixtes en poules, puis en élimination directe.
- Art. 08** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper dans la série supérieure un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en cas d'inscriptions insuffisantes
- Art. 09** **Les joueurs étrangers inscrits en simple N2/N3 seront soumis à l'autorisation de la Commission Nationale de Classement.**
- Art. 10** **La date limite d'inscription est fixée au 12/10/2025.**
Le nombre d'inscrits est limité à 300 joueurs. En cas de surnombre, seront sélectionnées les inscriptions acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée, à l'exception de 20 wild cards que se réserve le comité d'organisation et selon le classement pour les séries N2/N3.
- Art. 11** Le montant des droits d'engagement est de **18€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux.**
- Art. 12** **L'inscription sur Badnet est obligatoire !**
Le règlement des inscriptions devra être fait sur le site Badnet et uniquement sur le site Badnet
Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si et uniquement si, les joueurs ont confirmé leur inscription. **Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**
Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement. Toute modification et annulation devra être faite par écrit.
- Art. 13** Le partenaire d'un défaillant devra prévenir, par écrit l'organisateur, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.
- Art. 14** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- Art. 15** **Le tirage au sort sera effectué le 17/10/2025.** Au-delà de cette date et dans la limite de 5 jours après le tournoi, tout **forfait** devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à la Ligue des Hauts de France (liguebad5962@gmail.com) et/ou au Juge Arbitre principal Florent Roussel (florentroussel@hotmail.fr), en n'oubliant pas dans tous les cas de mettre l'organisation en copie.
Aucun remboursement ne sera effectué pour les forfaits justifiés et non remplacés ou non justifiés, passé ce délai. Le classement pris en compte sera celui à la date du tirage au sort. En fonction de celui-ci, un joueur pourra être surclassé mais non rétrogradé dans les tableaux.
- Art. 16** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, et ce chaque jour de la compétition.
- Art. 17** Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 18** L'ordre des matchs respecte, dans mesure du possible, la numérotation initialement prévue.
- Art. 19** Passé un délai de 5 minutes, les joueurs non présents sur le court seront déclarés forfaits quel que soit le niveau de la compétition.
- Art. 20** Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- Art. 21** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), et les coaches qui devront restés assis sur les chaises mises à leur disposition derrière chaque demi-terrain.
- Art. 22** Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Un arbitre (ou faisant office) et des scoreurs seront éventuellement proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, à tout moment du jeu, tout joueur pourra faire appel à un juge arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 23** Le temps minimum entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- Art. 24** Les volants sont à la charge partagée des joueurs, **puis 3 volants seront fournis.** Le volant de référence est Victor Queen.
- Art. 25** Tout joueur quittant le gymnase le fait de manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent.
- Art. 26** Les récompenses seront remises à la fin des finales de chaque série lors d'une cérémonie protocolaire. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- Art. 27** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou incident.
- Art. 28** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1er match du tournoi.
- Art. 29** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 30** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant avec soin ce règlement apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi.